

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-113

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 5 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
The Fucking Teuf Label	1 ^{er} Festival de musiques actuelles « Météorfest » le 30 mai 2015 à l'Aigle	3 000 €
Commune de Bretteville-sur-Odon	Millénaire de la donation de la Duchesse Gonnor les 30 et 31 mai 2015 à Bretteville-sur-Odon	2 000 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22671-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-114

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 5 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Maison de l'Image Basse-Normandie	Assises régionales du Cinéma et de l'Audiovisuel les 2 et 3 avril 2015 à l'ESAM de Caen	2 500 €
Ligue de Basse- Normandie d'Athlétisme	Assemblée générale de la Fédération Française d'Athlétisme les 24 et 25 avril 2015 au Centre des Congrès de Caen	2 000 €
Amicale pour le don de sang bénévole de Flers et sa région	Congrès régional du don du sang à Flers le 15 mars 2015	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs à « l'Amicale pour le don de sang bénévole de Flers et sa région » ainsi que la « Maison de l'Image Basse-Normandie » ;

Les subventions seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22663-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-115

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants – Section Intercommunale de Crèvecœur-en-Auge	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre Nationale du Mérite	Acquisition d'un drapeau par la section départementale du Calvados	500 €
Commune de Saint-Maurice-Les-Charencey	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Commune de Castilly	Acquisition d'un drapeau communal	500 €
Association Amicale des Anciens Combattants de Etreham	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Le Pin au Haras	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de la commune	500 €
ELA Association Européenne contre les Leucodystrophies	Opération « Mets tes baskets et bats la maladie » dans les lycées de Basse-Normandie	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22668-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-116

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 7 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Rétro-Festival	8ème édition du Rétro Festival Automobile les 27 et 28 juin 2015 à Caen	6 000 €
Tendance Ouest	Concert de clôture à l'occasion du Carnaval Etudiant de Caen le 2 avril 2015	3 500 €
Fédération Campus Basse-Normandie	18ème édition du Carnaval Etudiant de Caen le 2 avril 2015	3 000 €
Association Fête des Normands	3 ^{ème} édition de la Fête des Normands du 26 au 29 septembre 2015	1 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs à la société « Tendance Ouest » et à l'association « Fédération Campus Basse-Normandie » ;

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22659-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-117

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Locaux Région : Site Effisciences, mise en place d'un bail pour l'association Nucleopolis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à conclure et signer un bail avec l'Association NUCLEOPOLIS pour la mise à disposition de locaux d'une surface de 28,08 m2 au bâtiment EFFISCIENCE à Colombelles (cf. annexe) ;

- de fixer le forfait de participation aux dépenses de fluides à hauteur de 35 € par mètre carré par an ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22799-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-118

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Mise à disposition de locaux pour l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie (EPCC)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- pour la réalisation de ses missions, d'autoriser le Président :

- à conclure et signer le bail joint en annexe avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle pour la connaissance, la valorisation, la conservation et la restauration des patrimoines ethnologique et muséographique en Normandie (EPCC),

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22889-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-119

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) pour la réalisation du grand projet du Haras National du Pin</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

- à conclure et signer avec l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), une convention de mandat confiant la réalisation de la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au grand projet du Haras National du Pin à la Région Basse-Normandie, jointe en annexe ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22797-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-120

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Assurer la logistique de l'institution (P230)
Titre	<i>Constitution d'un groupement de commandes pour la collecte et le traitement des déchets dangereux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux déchets dangereux jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23219-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-121

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Assurer la logistique de l'institution (P230)
Titre	<i>FUSION- achat d'électricité- Avenant permettant à la Région de Haute-Normandie d'adhérer au groupement de commandes bas-normand ENERGIE - modification du préambule de la convention constitutive</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes - ENERGIE, joint en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23333-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-122

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Convention de mise à disposition de personnel auprès d'ONEM</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un personnel auprès de la SPL ONEM.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22315-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-123

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Convention de mise à disposition de personnel auprès d'Hippolia</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de deux personnels auprès du Syndicat Mixte Hippolia.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22318-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-124

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Convention de mise à disposition de personnel de la SNCF</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un personnel de la SNCF.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22324-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-125

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Sortie d'inventaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- confier à l'entreprise R'pur, le matériel défectueux ou obsolète pour recyclage,
- sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région, les meubles, matériels et véhicules figurant dans la liste jointe en annexe,
- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22933-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-126

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Sortie d'inventaire de matériel informatique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de déstocker les matériels mentionnés dans les annexes jointes ;
- de procéder aux opérations de sorties d'inventaire comptable de la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22126-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-127

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23540-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-128

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : fonds friches</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 2 200 000 €, votée en 2015, un montant de 525 000 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, un montant de 525 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, réparti suivant le tableau joint en annexe I, au titre du fonds friches ;
- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie au titre du fonds friches :
 - une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse Normandie,
 - un acompte de 30% quand les dépenses effectives dépasseront 60% de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie,
 - Le solde, à la clôture de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22401-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-129

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: "La Région dans tous ses Quartiers"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 500 500 €, votée en 2015, un montant de 9 000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions aux bénéficiaires listés dans l'annexe I et sur la base des dépenses éligibles indiquées, pour un montant total de 9 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - o les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet listé en annexe I, selon le modèle joint en annexe II. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
 - o tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22295-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-130

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat solidaire: logement des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 500 500€, votée en 2015, un montant de 19 500 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire »
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région les subventions suivantes :
 - o 15 000 € au CLLAJ de Coutances
 - o 4 500 € au CLLAJ de Vire
- d'autoriser le Président à signer :
 - o les deux conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et le CLLAJ de Coutances et le CLLAJ de Vire selon le modèle joint en annexe.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22291-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-131

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Intervention de la Région sur les territoires urbains : Appel à candidature investissements territoriaux intégrés (I.T.I.) - PO FEDER-FSE 2014-2020 Grille de sélection des candidatures</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre acte de la grille de complétude concernant les investissements territoriaux intégrés liés au PO FEDER-FSE 2014-2020, jointe en annexe 1 ;
- de valider la grille de sélection concernant les investissements territoriaux intégrés liés au PO FEDER-FSE 2014-2020, jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22416-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-132

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Administration, maintenance, développement et valorisation des outils et services géographiques de la Région au titre de l'année 2015 : SIG, SISTER, GéoNormandie, CIRCÉ, atlas numérique, webmapping, analyse spatiale, activité cartographique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 120 000 € votée en 2015 un montant de 40 000 € au titre de l'opération P021O002 : Informations géographiques régionales ;
- de consacrer 40 000 € pour le fonctionnement de l'activité géographique de la Région au titre de l'année 2015 : administration, maintenance, développement et valorisation des outils et services ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22368-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-133

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Aide à l'organisation du colloque ' Régions et territoires : à propos de la réforme territoriale ' programmé dans la saison 2015 du Centre International de Cerisy-la-Salle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 120 000 € votée en 2015 un montant de 5 000 € au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association des Amis de Pontigny-Cerisy pour l'organisation du colloque « Régions et territoires : à propos de la réforme territoriale » conformément à l'avenant joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°7 à la convention-cadre de partenariat 2011-2014 entre la Région et l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy jointe en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22367-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-134

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Convention de partenariat pour l'organisation du Débat Citoyen Planétaire sur l'énergie et le climat du 6 juin 2015 et d'actions communes dans le cadre de la Conférence Paris Climat 2015 (COP 21)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire Etudes et données SIG » de 120 000 €, votée en 2015, un montant de 40 000 € au titre de l'opération P021O001 « Etudes et schémas régionaux » ;

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association Particip-action pour réaliser sa mission de coordination nationale du débat citoyen planétaire sur l'énergie et le climat ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat relative à l'organisation commune d'un débat citoyen normand sur l'énergie et le climat avec la Région Haute-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22343-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-135

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 436 500 € votée en 2015, un montant de 1 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 550 000 € votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'hôpital de Bayeux en vue de la participation aux frais d'hospitalisation du vétérinaire Eric RACKAM ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 143 000 € HT à la société de production « les Films du Réveillon » pour la création du documentaire « Le pouvoir de la terre » ;

- de prévoir que l'aide forfaitaire attribuée à l'hôpital de Bayeux sera versée dès la délibération exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec la société « les Films du Réveillon » jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22649-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-136

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>UNESCO : Partenariat avec le DRASSM et installation du Conseil scientifique international</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires» de 436 500 €, votée en 2015, un montant total de 35 000 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO » ;

- de prendre en charge aux frais réels les frais de déplacement depuis leur domicile, d'hébergement et de restauration, de visites sur le territoire bas-normand et d'interprétariat relatifs à l'accueil des membres du Conseil scientifique international de la candidature des Plages du Débarquement, tels que figurant en annexe 2 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget 2015 de la Région, au Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM), une subvention de 15 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le DRASSM, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22497-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-137

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Haras du Pin : soutien à l'organisation du concours d'attelage</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 5 000 000 € votée en 2009, un montant de 64 418 € au titre de l'opération P020O039 « Haras du Pin » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région une subvention de 64 418 € à l'association Le Carrossier Normand pour l'organisation du concours d'attelage 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Le Carrossier Normand, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23370-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-138

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Biodiversité et Réserves Naturelles Régionales</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - o sur l'AE CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 100 000 €, votée en 2015, un montant de 74 307,70 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;
 - o sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 820 000 €, votée en 2015, un montant de 13 096,50 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - o 23 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN BN), sur un montant total subventionnable de 215 000 € TTC, pour la réalisation des actions de la convention 2015 (en annexe 1) ;
 - o 13 770,58 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN BN), sur un montant total subventionnable de 37 217,78 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2015 ;
 - o 3 792,50 € à l'Office National des Forêts (ONF), sur un montant total subventionnable de 10 250 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2015 ;
 - o 3 589 € au Parc naturel régional du Perche, sur un montant total subventionnable de 9 700 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2015 ;
 - o 14 800 € au Parc naturel régional Normandie-Maine, sur un montant total subventionnable de 40 000 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine en 2015 ;
 - o 15 355,62 € au Groupe Ornithologique Normand, sur un montant total subventionnable de 52 826,21 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR des marais de la Taute en 2015 ;
- d'attribuer, sur le chapitre 907 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - o 1 036 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN BN), sur un montant total subventionnable de 2 800 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2015 ;
 - o 7 418,50 € à l'Office National des Forêts (ONF), sur un montant total subventionnable de 20 050 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2015 ;
 - o 4 642 € au Groupe Ornithologique Normand, sur un montant total subventionnable de 4 642 € TTC, pour la réalisation des actions de gestion de la RNR des marais de la Taute en 2015 ;
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions 2015 :
 - o avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour les actions 2015 (annexe 1),
 - o avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2015 (annexe 2),
 - o avec le PNR du Perche pour la gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2015 (annexe 3),
 - o avec l'ONF pour la gestion de la RNR de la clairière forestière de Bresollettes en 2015 (annexe 4),
 - o avec le PNR Normandie-Maine pour la gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine en 2015 (annexe 5),
 - o avec le GONm pour la gestion de la RNR des marais de la Taute en 2015 (annexe 6),

- ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;
- Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22282-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-139

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau et littoral</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 3 200 000 € votée en 2015, un montant global de 60 159,01 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

- d'affecter sur l'AE CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 100 000 € votée en 2015, un montant global de 3 450 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

au titre de l'opération « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 60 159,01 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

au titre de l'opération « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 3 450 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;

- de prévoir, pour les subventions ne faisant pas l'objet d'une convention, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- D'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ENV-P151-46 avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine pour la restauration des bassins de la Gourbe et de la Vée - 1ère tranche, jointe en annexe 2,

- le contrat territorial de la Pervenche, de l'Erine et des Sources de l'Huisne, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22342-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-140

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Déchets</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 650 000 €, votée en 2015, un montant de 21 000 € au titre de l'opération P151O015 « Déchets dangereux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région une subvention de 21 000 € à Biomasse Normandie, pour le fonctionnement de l'observatoire 2015 sur la base d'une dépense éligible de 116 698,37 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-ENV-P151-38 avec l'Association Biomasse Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22346-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-141

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Plan de Prévention des Risques Technologiques de Totalgaz au Merlerault</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 820 000 €, votée en 2015, un montant de 17 490 € au titre de l'opération P151O015 « Déchets dangereux » ;

- de verser la quote-part régionale s'élevant à 17 490 € à la Commune du Merlerault selon les termes de la convention de financement dont le projet figure en annexe ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement des mesures foncières du PPRT du dépôt de gaz de TOTALGAZ au Merlerault jointe en annexe qui devra être signée avant le 12 mai 2015,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22349-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-142

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Conventions annuelles avec le GRAINE et le GRAPE - Actions de sensibilisation du développement durable du festival Chauffer dans la Noirceur - Actions pour l'année du Climat et des Sols</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 1 500 000 € votée en 2015, un montant global de 114 550 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » (dont 63 000 € en faveur de l'année du climat et des sols);

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 650 000 €, votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P151O015 « Déchets dangereux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 40 000 € au GRAINE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2015 (annexe 1),

- 26 550 € au GRAPE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2015 (annexe 2),

- 5 000 € à l'Association Chauffer dans la Noirceur, pour ses actions de sensibilisation au développement durable en 2015, sur un montant total subventionnable de 277 334 € HT ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de prendre en charge pour Mme Jade LINDGAARD, sollicitée pour intervenir lors d'une conférence dans le cadre de l'année du climat et des sols, ses frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, directement liés à son intervention lors de cette conférence ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-ENV-P152-23, déclinaison 2015 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2015-2017, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- la convention n°2015-ENV-P152-24, déclinaison 2015 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2015-2017, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-143

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	IRD2

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 225 000 € votée en 2015, un montant de 80 000 € au titre de l'opération P152O014 « IRD2 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 80 000 € à l'IRD2 pour le fonctionnement 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 171 564 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-ENV P152-39 de l'IRD2, pour l'année 2015 jointe en annexe,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22321-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-144

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 350 000 €, votée en 2015, un montant global de 195 900 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 195 900 € aux 143 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2, et de travaux niveau 3 - BBC rénovation ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22305-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-04-145

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERTE), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'**AP CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **18 310 000 €**, votée en 2015, un montant global de **554 989,92 €**, ventilé comme suit :

- **101 227,52 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **24 802,40 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
 - **428 960 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »

- sur l'**AE CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **2 220 000 €**, votée en 2015, un montant global de **64 521,68 €**, ventilé comme suit :

- **59 051,12 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **2 777 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
 - **2 693,56 €** au titre de l'opération « P150O13 Politique énergétique territoriale »

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**

- 63 827,52 € aux 17 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 37 400 € à la Communauté Urbaine d'Alençon pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public, pour une dépense subventionnable de 74 800 € HT ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**

- 10 780 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 3 pour l'acquisition de matériel pour la production de bois énergie, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 14 022,40 € à l'EARL Lehericey pour l'installation d'une pompe à chaleur sur lisier pour les besoins de l'exploitation agricole, pour une dépense subventionnable de 56 089,57 € HT ;

- **au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :**

- 428 960 € aux 6 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour la construction BBC Effinergie+ et la rénovation BBC Effinergie de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 15 000 € à l'Association Régionale pour la promotion de l'éco-construction en Basse-Normandie (ARPE) pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2015,

- 24 051,12 € à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) pour la réalisation d'une opération collective « Contrat de filière régional – Défi Vert » - 2015, pour une dépense subventionnable de 34 358,75 € HT ;

- 20 000 € à Professions Bois pour l'animation et le développement de la prescription « bois construction » en Basse-Normandie – Année 2, pour une dépense subventionnable de 55 000 € TTC ;

- au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

- 2 777 € à SEGRAFO Normandie (14) pour la réalisation d'une étude sur le séchage en grange pour minimiser l'énergie consommée, maximiser la qualité nutritionnelle du fourrage et étudier la qualité du lait produit, pour une dépense subventionnable de 18 318 € TTC ;

- au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »

- 2 693,56 € à l'Institut Régional du Développement Durable pour l'accompagnement du volet agroécologie du programme « Sol contre tous ? », pour une dépense subventionnable de 13 467,83 € TTC ;

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 350 000 €, votée en 2015, un montant global de 4 914 € et d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région, au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie », la subvention au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- d'affecter sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 810 000 €, votée en 2015, un montant de 700 € au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » pour la prise en charge des frais de déplacement de Monsieur Bernard FROIS ;
- de verser 5 232 € à l'Association Effinergie au titre de la cotisation 2015 ;
- de modifier la délibération n°CP 15-02-24 de la Commission Permanente du 27 février 2015, en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « économie d'énergie » à la SAS NEXITY, soit 3 465 € pour un diagnostic énergétique de bâtiment.
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2015 avec l'Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction en Basse-Normandie (ARPE), présentée à l'annexe 1 ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - . Communauté Urbaine d'Alençon pour la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public ;
 - . EARL Lehericey pour l'installation d'une pompe à chaleur sur lisier pour les besoins de l'exploitation agricole ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - . Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) pour la réalisation d'une opération collective « Contrat de filière régional – Défi Vert » - 2015
 - . Professions Bois pour l'animation et le développement de la prescription « bois construction » en Basse-Normandie – Année 2

- les conventions relatives au FORES avec les bénéficiaires listés à l'annexe 4, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n°AP-13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22364-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-146

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>FEADER : Appels à projets 2015 Energies renouvelables, sous-mesure 4.1.2</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERTE), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider l'appel à projets FEADER Energies renouvelables dans l'agriculture présenté en annexe 1, sous réserve de validation par le Comité de suivi pluri-fonds d'avril 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22652-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-147

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Cotisation 2015: association Interconnexion Sud TGV</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », de 69 517 918 € votée pour 2015, un montant de 310 € au titre de l'opération P361O002 « assistance et études relatives au service TER » ;
- de procéder au versement de 310 € à l'association interconnexion sud TGV, au titre de la cotisation 2015, sur le chapitre 938 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22248-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-148

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le matériel ferroviaire (P363)
Titre	<i>Matériel roulant: rénovation des aménagements intérieurs des rames X72500</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P363 « Moderniser le matériel ferroviaire », de 15 375 572 € votée pour 2015, un montant de 3 775 397 € au titre de l'opération P363O001 « Acquisition et modernisation de matériel roulant » ;

- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 3 775 397 € au titre de la rénovation des aménagements intérieurs des rames X72500 ;

- de déroger aux articles 3, 12, 13-2 et 13-3 du Règlement des Subventions Régionales ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement correspondante, jointe en annexe.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22309-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-149

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Convention relative à l'étude prospective pour le développement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Cherbourg</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » de 7 682 831 € votée pour 2015, un montant de 56 250 € au titre de l'opération P365O001 « Aménagement du parvis des gares » ;
- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention maximale de 56 250 € HT, soit un taux d'intervention de 37,5%, pour la réalisation d'une étude prospective pour le développement du pôle d'échanges multimodal de Cherbourg ;
- de déroger aux articles 3, 12.1, 12.2 et 13.2 du Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF, la Communauté Urbaine de Cherbourg et la Ville de Cherbourg Octeville, la convention de financement correspondante, jointe en annexe, La Convention doit être signée par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention à la SNCF pour signature sous peine d'annulation, d'office de la subvention. Elle sera ensuite transmise à la Communauté Urbaine de Cherbourg et à la Ville de Cherbourg Octeville pour signature puis retournée à la Région.
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22325-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-150

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Economie maritime - Pôle Mer Bretagne Atlantique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 517 660 €, votée en 2015, une tranche de 25 000 €, au titre de l'opération P220O002 « Economie maritime » ;

- d'attribuer le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, la subvention suivante :

- 25 000 € au Pôle Mer Bretagne Atlantique pour l'animation et le programme d'action 2015 en Basse-Normandie ;

- de déroger à l'article 10.2 du Règlement des subventions régionales, en autorisant le versement en totalité de la subvention à la signature de la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22275-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-151

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme : Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 €, votée en 2015, une tranche de 54 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 12 000 € à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour l'organisation de festival des « Voiles de travail » 2015,
- 5 000 € à l'Association Actimer pour l'organisation du Salon Boat Expo Ouistreham 2015,
- 7 000 € à la Commune de Barneville-Carteret pour l'organisation du Festival de la Glisse 2015,
- 30 000 € à Cap West pour l'accompagnement au titre de l'année 2015 du projet « Bateau bas-normand » de Marc Lepasqueux,

- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes jointes en annexes 1, 2, 3 et 4 ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22376-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-153

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Subventions 2015 du dispositif Médiation Numérique Normande</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de constater le changement du porteur de projets Mairie de Vire vers la Communauté de Communes de Vire en tant que porteur du projet « médiation numérique », par arrêté préfectoral du 28/05/14 ;
- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 918 950 €, votée en 2015, un montant de 259 000 € au titre de l'opération « P340O002 – Médiation Numérique » ;
- d'attribuer aux 67 porteurs de projets EpnBN 2012-2014 indiqués dans l'annexe 1A, colonne Subvention 2015, sur le chapitre 935 du budget 2015 de la Région, la somme globale de 169 000 € au titre de leur projet d'Espace Public Numérique de Basse-Normandie ;
- d'attribuer aux 12 porteurs de projets Veille mutualisée indiqués dans l'annexe 2A, colonne Subvention 2015, sur le chapitre 935 du budget 2015 de la Région, la somme globale de 36 000 € ;
- d'attribuer aux 10 porteurs de projets Centre de ressources local – CRANT indiqués dans l'annexe 3A, colonne Subvention 2015, sur le chapitre 935 du budget 2015 de la Région, la somme globale de 54 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants (annexes 1B, 2B, et 3B) ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes aux nouveaux porteurs de projets (annexe 1C, 2C) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-154

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Avenant à la convention d'acquisition et maintenance de bornes visio-relais avec Manche Numérique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter l'avenant modificatif concernant la durée de la convention (article 7 de la convention) relatif à la subvention d'investissement du projet d'acquisition et maintenance de bornes visio-relais, porté par le Syndicat mixte Manche Numérique;
- d'autoriser le Président à signer avec le Syndicat mixte Manche Numérique, l'avenant modificatif à la convention signée le 8 décembre 2011, joint en annexe, reportant la fin de convention au 31 décembre 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22403-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-155

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Cotisation de la Région Basse-Normandie à l'association AVICCA pour l'année 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 175 000 €, votée en 2015, un montant de 4 820 € au titre de l'opération « P342O003 – Outils de la gouvernance » ;
- de régler le montant de la cotisation, soit 4 820 € au titre de l'année 2015 ;
- d'autoriser de Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22720-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-156

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Affectation au programme ' Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation '</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 75 000 €, votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération «le Numérique au service de la formation » du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22543-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-157

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Affectations au programme "Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AE de 175 000 €, votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre des opérations du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée ;
- . d'affecter sur l'AP de 10 595 569 €, votée en 2015, un montant de 5 320 € au titre des opérations du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée ;
- . d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22547-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-158

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Affectations au programme ' Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel '</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AE de 918 950 €, votée en 2015, un montant de 40 000 € au titre de l'opération « i2N » du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel ;
- . d'affecter sur l'AE de 918 950 €, votée en 2015, un montant de 28 000 € au titre de l'opération « Médiation Numérique » du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel ;
- . d'affecter sur l'AE de 918 950 €, votée en 2015, un montant de 120 000 € au titre de l'opération « Médiation Numérique » du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel ;
- . d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22542-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-159

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Participation de la Région au fonctionnement de l'observatoire régional de la santé (ORS)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERTE), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 160 000 €, votée en 2015, un montant de 80 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, une subvention de 80 000 € à l'Observatoire Régional de la Santé, au titre de ses activités pour l'année 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie », la convention n°2015-SAN-P310-55 jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22237-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-04-160

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 160 000 €, votée en 2015, un montant total de 2 200 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2015 de la Région, les subventions forfaitaires aux divers bénéficiaires figurant en annexe, pour un montant total d'aide de 2 200 € ;
- de prévoir que les aides forfaitaires seront versées dès la délibération exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22236-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-161

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Actions sanitaires - Plan Hôpital 2007, remboursements d'avances</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 82 839 € votée en 2015, un montant de 82 838,14 € au titre de l'opération P310O002 « Actions sanitaires » dans le cadre du programme expérimental « Soutien à l'investissement hospitalier – Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 62 704,77 € au département du Calvados pour le remboursement de l'avance 2015,

- 20 133,42 € au département de l'Orne pour le remboursement de l'avance 2015, correspondant au soutien à l'investissement des équipements du Centre François Baclesse de Caen, conformément à l'annexe ci-jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22279-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-162

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : PSLA d'Ecouché, antenne du PSLA d'Argentan</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 4 500 000 €, votée en 2015, un montant de 50 000 € au titre de l'opération P3100O003 « démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget 2015 de la Région, une subvention de 50 000 € à la Communauté de Communes des Courbes de l'Orne, pour la création d'un PSLA satellite, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 452 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-SAN-P310-56 avec la Communauté de Communes des Courbes de l'Orne, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22491-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-152

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer l'offre portuaire (P260)
Titre	<i>Convention cadre de financement PNA/Région Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Laurent BEAUVAIS et Pierre MOURARET ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre de financement entre le Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg « Ports Normands Associés » jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22271-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-163

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Personnel, finances et administration générale
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter :

. sur l'AE « Promouvoir une politique éducative » de 1 017 500 € votée pour 2015, au titre de l'opération P132O001 « accompagnement des projets pédagogiques des lycées » :

- 3 200 € dans le cadre du concours académique de débats citoyens en langues vivantes étrangères au titre de l'année 2015 ;
- 48 000 € dans le cadre de la cérémonie de valorisation des lycéens obtenant la mention « Très bien » au baccalauréat 2015 ;
- 49 000 € dans le cadre du Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre.

. sur l'AE « Favoriser le rayonnement en Basse-Normandie » de 276 000 € votée pour 2015 au titre de l'opération P366O001 « Subventions » :

- 51 000 € dans le cadre du Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre.

. d'attribuer :

. 3 200 € pour récompenser les finalistes du concours académique de débats citoyens en langues vivantes étrangères au titre de l'année 2015 dont :

- 200 € versés à chacun des quatre lycées dont sont issus les élèves des équipes vainqueurs (anglais, anglais ouvert à la voie professionnelle et aux CFA, allemand, espagnol), soit $200 \times 4 = 800$ € ;
- 100 € pour chaque lauréat, soit $100 \text{ €} \times 4 \text{ élèves} \times 4 \text{ équipes} = 1\,600$ € ;
- 50 € pour chaque finaliste perdant, soit $50 \text{ €} \times 4 \text{ élèves} \times 4 \text{ équipes} = 800$ €.

. 100 000 € à la Ville de Bayeux, dans le cadre du Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, dont 60 % du montant de la subvention seront versés à la signature de la convention et 40 % du montant de la subvention en juillet 2015, soit :

- 49 000 € sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région au titre des dépenses de politique éducative ;
- 51 000 € sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région au titre des dépenses pour favoriser le rayonnement en Basse-Normandie.

. de déroger au règlement des subventions, au titre de l'article 9-2 pour le premier versement et le solde de la subvention.

. d'autoriser le Président à signer :

- la convention « Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre » jointe en annexe ; convention qui doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-164

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique éducative - Aide individuelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 427 342 € votée en 2015 :
 - un montant de 4 497,51 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social
 - un montant de 765 668 € au titre de l'opération P130O001 Aides aux lycées professionnels EPIBAO
- . d'attribuer sur le chapitre 932 de la Région :
 - 10 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant de 4 497,51 € conformément à l'annexe 1.
 - un montant global de subventions de 765 668 € au titre des Equipements de Protection Individuelle et Boîtes à Outils réparti comme suit :
 - au titre des Equipements de Protection Individuelle un montant total de 659 811 € conformément aux annexes 2 à 6 qui détaillent la répartition par établissement
 - au titre des Boîtes à Outils un montant de 105 857 € conformément aux annexes 7 à 10 qui détaillent la répartition par établissement.
- . d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22827-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-165

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 4 subventions d'un montant de 17 596 € conformément au tableau figurant en annexe 1,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente :
 - le lycée Henri Cornat à Valognes doit procéder en urgence à la rénovation du plafond de la cuisine.
 - le lycée Louis Liard à Falaise a du procéder en urgence au remplacement du ballon d'eau chaude de la cuisine centrale.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 24 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-24276-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-166

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 402 965 €, votée en 2015, un montant 6 000 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 425 000 €, votée en 2015, un montant de 2 428 642 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics.

a) **Aides aux lycées publics**

- au titre des dotations de fonctionnement

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 6 000 € (annexe 1).

- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de total de 103 000 € au lycée JF. MILLET à Cherbourg (annexe 2).
- de modifier la délibération n°14-06-301 de la CP du 27 Juin 2014 accordant au lycée Laplace de Caen, une subvention pour l'acquisition d'une branche cintrable pour 10 000 € et d'autoriser l'établissement à réaffecter les reliquats de 7 500 € pour l'acquisition d'un Dumper d'occasion.
- de modifier la délibération du 26 septembre 2003 accordant une subvention de 12 880 € au lycée La Roquette à Coutances, pour le renouvellement d'équipements dans le cadre de la rénovation des métiers de l'électrotechnique, et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 1 899,33 €, pour participer au financement de pièces pour un échafaudage.
- de modifier la délibération du 13 avril 2007 accordant une subvention de 9 688 € au lycée La Roquette à Coutances, pour l'acquisition de matériaux et composants pour l'aménagement de l'espace pose pour le bac pro « BTMA », et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 226,23 €, pour participer au financement de pièces pour un échafaudage.
- de modifier la délibération du 19 juin 2008 accordant une subvention de 19 500 € au lycée La Roquette à Coutances, pour l'acquisition d'une coudeuse et d'une torsadeuse, et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de cette somme, soit 23,86 €, pour participer au financement de pièces pour un échafaudage.
- de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente, pour un montant total estimé à 9 100 €, le Conseil d'Administration des lycées « Gabriel » d'Argentan et « Napoléon » de l'Aigle s'étant prononcé favorablement (annexe 3).

- au titre du service général

- d'attribuer 8 subventions d'un montant total de 64 642 € (annexe 4). Pour quatre d'entre elles, de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente :
 - le lycée Jean Rostand à Caen doit procéder en urgence à l'acquisition du camion.
 - le lycée agricole Le Robillard à St Pierre sur Dives doit procéder en urgence à l'acquisition d'un groupe frigorifique.
 - le lycée Flora Tristan à la Ferté Macé doit procéder en urgence à l'acquisition du lave-linge et sèche linge.
 - le lycée Agricole « les Champs de Tracy » à Vire a du procéder en urgence à la réparation de son lave-vaisselle.

- au titre des conventions d'hébergement entre établissements

- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement entre le lycée Malherbe à Caen et le Lycée Pierre Simon de Laplace à Caen.
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23009-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-167

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Aide à l'investissement 2015: INTECHMER - ISPA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » de 851 000 € votée en 2015, un montant de 80 413 € au titre de l'opération P142O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, pour des équipements pédagogiques et scientifiques au titre de l'année 2015, les subventions suivantes :

- 50 000 € à l'ISPA,

- 30 413 € au CNAM/Intechmer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ISPA, la convention jointe en annexe 1,

- avec le CNAM/Intechmer, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 23 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22259-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-168

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement et investissement 2015 : EM Normandie - Fédération Campus BN - Université de Caen BN</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 225 000 € votée en 2015, un montant de 611 000 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,

- sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » de 851 000 € votée en 2015, un montant de 400 000 € au titre de l'opération P142O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,

- sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 € votée en 2015, un montant de 75 816 € au titre de l'opération P171O001 Dotations de fonctionnement ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide à l'EMN d'un montant de 75 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide au Carnaval Etudiant d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide à l'Université de Caen Basse Normandie d'un montant de 148 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une aide à l'Université de Caen Basse Normandie d'un montant de 400 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, une subvention à l'Université de Caen Basse-Normandie d'un montant de 75 816 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée à la Fédération Campus Basse-Normandie pour le Carnaval Etudiant de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EM Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- avec la Fédération Campus Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Université de Caen Basse Normandie, la convention relative aux Formations Sanitaires et Sociales jointe en annexe 3,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention financière 2015 et le tableau de répartition jointes en annexe 4 et 5,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie MRSH, un avenant à la convention 2014-CD-322 pour le colloque de la semaine de la mémoire prévu en septembre 2014 et repoussé en septembre 2015 et les nouvelles modalités de versement du solde, joint en annexe 6,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ANAH, l'ADEME, la CDC, l'association Régionale pour l'Habitat social de Basse Normandie, l'établissement public foncier de Normandie et la Maison de l'architecture de Basse Normandie, la convention

partenariale pour soutenir la requalification urbaine et la transition énergétique des centres villes reconstruits suite à la bataille de Normandie de l'été -1944 jointe en annexe 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 23 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22258-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-169

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement de la ComUE Normandie Université</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 21 500 € votée en 2015, un montant de 611 000 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide à la COMUE d'un montant de 21 500 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée à la COMUE Normandie Université pour les Doctoriales ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la COMUE Normandie Université, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 23 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23526-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-170

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Exonération des droits d'inscription Soutien aux 70èmes journées nationales du CEFIEC Frais de fonctionnement des écoles paramédicales et de sage-femme du Pôle de Formation et de Recherche en Santé Prise en charge du déménagement des écoles paramédicales du CHU de Caen et de l'IFSI/IFAS de Saint-Lô</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2014, un montant de 49 131,70 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales pour l'exonération des frais d'inscription pour certains étudiants boursiers,
- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2014, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales pour le soutien des 70èmes journées nationales du CEFIEC,
- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2014, un montant de 400 000 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales pour les frais de fonctionnement et de déménagement des écoles paramédicales et de sage-femme dans le Pôle de Formation et de Recherche en Santé ainsi que pour le déménagement de l'IFSI de Saint-Lô.
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région :
 - une dotation à chaque établissement, au titre de la mise en place de l'exonération des frais d'inscription pour certains étudiants, pour un montant de 49 131,70 € conformément à l'annexe 1 ;
 - une subvention au CEFIEC, au titre du soutien des 70^{ème} journées nationales du CEFIEC, pour un montant de 5 000 €, conformément à l'annexe 2 ;
- d'approuver la convention jointe en annexe 2,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22135-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-171

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERTE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERTE), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les formations sanitaires et sociales » de 5 180 973 €, votée en 2014, un montant de 950 129,08 € au titre de l'opération P170 O001 Aides gratuité des formations ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région une subvention globale de 950 129,08 € relative au financement de la gratuité des études de la formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, conformément à l'annexe 1 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22977-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-172

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Transaction avec la société NORMANDIE AMENAGEMENT pour la fin de ses missions comme mandataire de maîtrise d'ouvrage sur l'opération de création d'un lieu de vie au lycée la Roquette à Coutances et celle de rénovation du bâtiment A et de réorganisation de la restauration au lycée Lebrun à Coutances</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de résilier les mandats de maîtrise d'ouvrage confiés à la société Normandie Aménagement pour l'opération de création d'un lieu de vie au lycée la Roquette à Coutances et pour l'opération de rénovation du bâtiment A et de réorganisation de la restauration au lycée Lebrun à Coutances ;

- de rémunérer la société Normandie Aménagement à hauteur de 32 167,22 € HT pour les prestations qu'elle a réalisées dans le cadre de l'opération de rénovation du bâtiment A et la réorganisation de la restauration au lycée Lebrun à Coutances ;

- de verser à la société Normandie Aménagement :

- une indemnisation de 751,85 € pour le préjudice subi par la résiliation anticipée du mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de création d'un lieu de vie au lycée la Roquette à Coutances,

- une indemnisation de 18 228,09 € pour le préjudice subi par la résiliation anticipée du mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de rénovation du bâtiment A et la réorganisation de la restauration au lycée Lebrun à Coutances ;

- d'autoriser le Président :

- à conclure et signer avec la société Normandie Aménagement le protocole transactionnel joint en annexe,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-04-173

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Protocole transactionnel avec la société Technique Aluminium Bâtiment (STAB) - Construction du lycée de l'hôtellerie, restauration, boulangerie et pâtisserie à Ifs (14)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de verser à la société STAB, la somme de 30 990 € HT correspondant aux travaux supplémentaires qu'elle a exécutés et qui ont été indispensables au parfait achèvement du chantier de construction du lycée de l'hôtellerie, restauration, boulangerie et pâtisserie à Ifs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Société Technique Aluminium Bâtiment (STAB), le protocole transactionnel joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22805-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-174

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui précise, en son article 79, les modalités de transfert des biens immobiliers des EPLE à la Région,

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Président du Conseil Régional est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par la Région,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'acquisition par la Région Basse-Normandie :

- de la parcelle 383 AB 405 appartenant à Manche Habitat, située sur la commune de Cherbourg-Octeville, d'une contenance de 48 m² au prix de 336 €, conformément à l'acte joint en annexe 1,

- des parcelles 383 AB 208 et 407 appartenant à la Commune de Cherbourg-Octeville, situées sur la commune de Cherbourg-Octeville, d'une contenance totale de 178 m² pour l'euro symbolique, conformément à l'acte joint en annexe 2,

- de prendre en charge les frais liés à la publication et l'enregistrement des actes joints en annexes 1 et 2 ;

- d'approuver l'acte de transfert de propriété du LYT Gabriel sis sur la commune d'Argentan, de la Commune d'Argentan à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 3 ;

- d'autoriser :

- le Premier Vice-Président à signer tous les actes joints en annexes,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22677-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-175

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Carte des formations - Schéma des formations de l'Industrie Hôtelière, restauration et activités de loisirs- Observatoire Régional des Formations Supérieures</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 40 000,00 € au titre de l'opération P053O003 « Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP » dans le cadre des outils d'analyses de la carte des formations initiales ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, une subvention de 40 000,00 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la poursuite des enquêtes d'insertion professionnelle des jeunes sortants et des néo-bacheliers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention jointe en annexe 2,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de coopération pour le développement de la formation professionnelle 2015 entre la Région Basse-Normandie et la Commission Régionale Paritaire Emploi-Formation de l'Industrie Hôtelière, jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22807-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-176

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 231 600 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 231 600 € conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22882-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-177

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 « Développer et structurer le sport en Région » de 3 573 000 €, votée en 2015, un montant de 445 000 € au titre de l'opération P321O005 « aide aux grands clubs régionaux » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 445 000 €, conformément à l'annexe jointe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser Président à signer les conventions conformément au modèle figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22879-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-178

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au Centre Sportif de Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 2 000 € au titre de l'opération P321O002 "aide au Centre Sportif de Normandie" pour le règlement de l'affichage du permis de construire, les passages d'huissier et les diagnostics obligatoires dans le cadre de la création d'un bâtiment vestiaires/sanitaires sur le site du Centre sportif de Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22819-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-179

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 102 500 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 102 500 € conformément à l'annexe jointe ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier 'Union Sportive Avranches Mont Saint Michel', matches de Coupe de France les 3 et 20 janvier 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22821-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-180

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 96 000 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 96 000 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs" conformément à l'annexe 1.
La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de modifier la délibération n° CP15-02-60 du 27 février 2015 concernant le dossier « Handisport' », conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions conformément au modèle figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22960-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-181

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Promotion des évènements équestres</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Promotion des Sports Equestres" de 487 000 € votée en 2015, un montant de 6 232 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 6 232 €, réparti comme suit :
 - 4 000 € à l'Association Normandie Cheval Endurance,
 - 2 232 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie.

Les subventions seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22885-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-182

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant de 4 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 1 200 € à l'association Restaurants du Cœur de la Manche,
 - 800 € à l'association Alcool Assistance de l'Orne,
 - 1 000 € à l'association Union Sportive de la Glacerie Basket-Ball,
 - 1 000 € à l'association Isigny Running.

Les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- . de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :
 - Union Sportive de la Glacerie Basketball, manifestation du 28 février 2015,
 - Association Isigny Running, manifestation du 5 avril 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-182

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant de 4 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 1 200 € à l'association Restaurants du Cœur de la Manche,
 - 800 € à l'association Alcool Assistance de l'Orne,
 - 1 000 € à l'association Union Sportive de la Glacerie Basket-Ball,
 - 1 000 € à l'association Isigny Running.

Les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- . de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :
 - Union Sportive de la Glacerie Basketball, manifestation du 28 février 2015,
 - Association Isigny Running, manifestation du 5 avril 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-183

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Mobilité Internationale des jeunes hors temps scolaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 67 000 € au titre de l'opération P322O003 « Mobilité Internationale des jeunes hors temps scolaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 67 000 € conformément aux annexes 1, 2 et 3 jointes ;
- de prévoir pour la demande de l'Association CITIM, les modalités de paiement suivantes :
 - Versement de 20 100 € en 2015 à la signature de la convention, représentant 60 % de la subvention ;
 - Versement de 13 400 € en 2016 sur présentation des comptes N-1, représentant 40 % de la subvention.

Conformément aux annexes jointes les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'approuver la convention jointe en annexe 4.
La convention doit être signée et retournée à la région par le bénéficiaire dans les 15 jours à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association MJC de Flers pour l'accueil d'un jeune en service volontaire européen du 3 novembre 2014 au 3 août 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-184

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 10 485 € réparti comme suit :
 - remboursement exceptionnel : 2 partenaires (135 € pour le tennis club du Plain et 150 € pour le centre équestre de Courseulles sur Mer),
 - annexe 1 : 2 partenaires relais : pour un montant de 5 200 €,
 - annexe 2 : 4 initiatives jeunes : pour un montant de 5 000 €,

les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association des étudiants de l'ESAM pour le festival d'art contemporain « court circuit » à Cherbourg le samedi 4 avril 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22993-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-185

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)</i> <i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (P053)</i> <i>Centre Régional d'Information Jeunesse</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P322O001 « Cart'@too : animations collectives, information et dialogue avec les jeunes » ;
- d'affecter sur l'AE « Développer les Partenariats bilatéraux et Multilatéraux » de 2 245 065 € votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P330O018 « Animations et Promotions Européennes » ;
- d'affecter sur l'AE « Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 € votée en 2015, un montant de 179 800 € au titre de l'opération P053O0001 « Accueil Information et Orientation » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 30 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie au titre de la Cart'@too « Animations collectives – Information et Dialogue avec les jeunes » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, une subvention de 30 000 € au Centre régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie au titre d'Europe Direct 2015 ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, une subvention de 179 800 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie pour le fonctionnement au titre de l'Accueil Information Orientation. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

conformément au règlement des subventions, la subvention sera versée suivant les modalités définies dans la convention.

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-186

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 622 795 € votée en 2015, les montants suivants :

- 41 000 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques» ;

- 11 929 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture» ;

- 30 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 57 929 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

- de modifier la délibération n°15-02-64 du 27 février 2015 en tenant compte du changement d'objet relatif à la subvention accordée au Centre Hospitalier de Coutances pour l'accueil en résidence de Colette Garrigan et la Compagnie Aksélère dans le cadre du projet *Théâtre d'ombres* au titre du dispositif Culture-Santé. La subvention attribuée reste inchangée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant au protocole de coopération Culture-Santé 2011/2014 signé le 10 juin 2011 entre l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie (annexe 3) ;

- la convention Culture/Agriculture en Basse-Normandie 2015-2017 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie (annexe 4) ;

- les conventions financières relatives aux subventions listées en annexe sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;

- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre note que les subventions attribuées au titre de la saison culturelle Cart'@too seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- tous les actes utiles à la mise en place du projet «Jeunes en Avignon» ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-187

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 205 940 € votée en 2015, les montants suivants :

- 250 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain» ;
- 350 000 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant» ;
- 101 025 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 701 025 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ainsi que l'aide suivante :

- 91 025 € en faveur de la Ville d'Argentan au titre de la 6^{ème} année du Relais Culturel Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions listées en annexe sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22850-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-188

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 757 041 € votée en 2015, les montants suivants :

- 46 327 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;
 - 21 131 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
 - 96 500 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;
 - 69 255 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;
 - 17 348 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais» ;
 - 27 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
 - 3 800 € au titre de l'opération PO93O016 «Actions à l'international» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 266 361 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 3 335 000 € votée en 2015, les montants suivants :

- 19 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;
 - 8 879.34 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
 - 25 140 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;
 - 30 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 53 019.34 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région et d'autoriser le Président à faire procéder au versement de la subvention de 3 249.65 € accordée par délibération n°13-10-606 du 18 octobre 2013 à la Ville de Honfleur, en prenant en compte les factures présentées à partir du 15 août 2012, pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du passage au numérique de la salle de cinéma «Henri Jeanson» ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
- tous les actes utiles relatifs à la location du Petit Louvre pendant le festival d'Avignon ;
 - la convention de résidence Air Bergen / Basse-Normandie entre la Région Basse-Normandie, la Province du Hordaland, L'ésam – Ecole Supérieure d'Arts & Médias Caen / Cherbourg et la Bergen Academy of Art and Design (annexe 3) ;
 - les conventions financières relatives aux subventions listées en annexe sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
 - les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- les avenants joints en annexes 4, 5 et 6 des conventions financières suivantes :
 - convention n° 2015-culture-154 pour la Compagnie Tanit Théâtre ;
 - convention n° 2015-culture-169 pour l'association Moi Peau ;
 - convention n° 2015-culture-167 pour la Compagnie L'Accord Sensible ;
- de prendre note que les subventions attribuées au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL) seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;
- tous les actes utiles relatifs au remplacement de la literie et à la réfection des sanitaires des lieux d'hébergement de l'Abbaye d'Ardenne ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22853-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-189

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 152 308 € votée en 2015, les montants suivants :

- 4 500 € au titre de l'opération PO92O001 «Arts plastiques» ;
- 97 000 € au titre de l'opération PO92O003 «Evénements multidisciplines» ;
- 68 800 € au titre de l'opération PO92O005 «Vie littéraire et savoirs» ;
- 202 500 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique» ;
- 75 400 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 448 200 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- les avenants joints en annexes 2 et 3 des conventions financières suivantes :
 - convention n°2015-culture-19 pour l'Association B alkans Transit ;
 - convention n°2015-culture-36 pour le Théâtre du C hamp Exquis.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22861-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-190

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : FONDATION DU PATRIMOINE : Fonctionnement 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 036 156 €, votée au budget primitif 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 15 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à la Fondation du Patrimoine pour un montant total de 15 000 € conformément à l'annexe 1 ;
- La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la convention jointe en annexe 2.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22743-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-191

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : FRAM 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant total de 8 725 € comme indiqué dans l'annexe 1 ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - >des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - sur proposition du service technique de contrôle ;
 - ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - ou sur présentation d'un état liquidatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;
- de déroger à l'Article 12-1 du Règlement des subventions régionales en ne limitant pas le nombre d'acomptes ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-192

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : LA LOURE : Fonctionnement 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 036 156 €, votée au budget primitif 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 6 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à l'association La Loure pour un montant total de 6 000 € conformément à l'annexe 1 ;
- La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention jointe en annexe 2.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22749-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-193

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : PEINDRE EN NORMANDIE : Fonctionnement 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 036 156 €, votée au budget primitif 2014 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 39 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à l'association PEINDRE EN NORMANDIE pour un montant total de 39 000 € ;
- La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire, dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire, pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22750-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-194

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses Transversales - Soutien aux Acteurs régionaux - Autres Interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en œuvre des programmes Interreg - Animations et promotions européennes - Cotisations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 235 065 € votée en 2015 les montants suivants :
 - 29 890 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 225 500 € au titre de l'opération P330O015 Partenariats et programmes *stratégiques*
 - 86 493 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires
 - 3 100 € au titre de l'opération P330O018 Animation et promotion européenne
 - 8 112 € au titre de l'opération P330O019 Cotisations
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 344 983 € réparti comme suit :
 - 2 000 € au Comité de Jumelage de Giberville/Murlo pour la participation à la Festa in Collina à Murlo, en Italie, du 14 au 17 mai 2015
 - 9 000 € à Papillon Noir Théâtre pour la mise en œuvre du projet « D'Auschwitz à Srebrenica », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 5 000 € à Accueil et Promotion des Etrangers pour les ateliers d'échanges et de socialisation, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 2 840 € à l'association Droits Fondamentaux pour la participation au concours Pictet, du 28 mars 2015 au 4 avril 2015
 - 1 000 € au lycée Sivard de Beaulieu pour la mise en œuvre du projet « Tribute to American Veterans in Kentucky », du 1^{er} juin 2015 au 29 février 2016
 - 6 000 € à l'association France Palestine pour la coopération éducative et culturelle avec Nabi-Saleh (Palestine), du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 4 050 € à l'association Les Amis du Printemps Arabe et de la Tunisie pour les rencontres cinématographiques entre la Basse-Normandie et la Tunisie « On fait du cinéma ! », du 1^{er} février 2015 au 31 décembre 2015
 - 25 500€ au CITIM pour ses missions d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté internationale en Basse-Normandie, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
 - 200 000 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour la mise en œuvre du plan d'actions 2015, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 5 000 € à l'association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale-Institut Régional du Travail Social de Basse-Normandie pour les échanges de compétences, d'expériences ou de pratiques avec le CEGEP Gaspé (Québec), du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 5 000 € à l'université de Caen Basse-Normandie-Carré International pour le projet de coopération éducative et scientifique, du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2015
 - 5 000 € à l'association Off pour la mise en place d'un laboratoire de création franco-canadien, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 4 000 € à l'université de Caen Basse-Normandie-Maison de la Recherche et des Sciences Humaines pour la mise en œuvre du projet « Transitions écologiques, enjeux et défis d'un développement viable », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 2 000 € au lycée Pierre Simon de Laplace pour le partenariat pédagogique avec le CEGEP de Rivière du Loup (Québec), du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015

- 4 000 € au GIP LABEO pour la mise en œuvre du projet « BaTiRE-Banque de Tissus Respiratoires Equins », du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016

- 4 000 € à l'université de Caen Basse-Normandie-UFR de psychologie pour le projet d'étude psychophysiological de la pédagogie du contrôle cognitif dans l'apprentissage des sciences, du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016

- 3 200 € à l'université de Caen Basse-Normandie-UMR 7208 BOREA pour la mise en œuvre du projet « Méthodes Standardisées en Ecotoxicologie Marine », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 2 000 € à l'association La Loure pour la mise en œuvre du projet « De la Normandie au Canada : la chanson traditionnelle, un héritage commun à sauvegarder et à transmettre », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 1 600 € à l'association Les Amis de la Section Norvégienne de Bayeux pour l'octroi de 4 bourses dans le cadre du projet « Découverte de la Norvège » du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 298 € au lycée Jean Rostand pour le séminaire pédagogique autour de l'enseignement des mathématiques dans les programmes d'immersion avec le Hordaland (Norvège), du 6 au 8 mai 2015

- 298 € au lycée Polyvalent Mezeray pour le séminaire pédagogique autour de l'enseignement des mathématiques dans les programmes d'immersion avec le Hordaland (Norvège), du 6 au 8 mai 2015

- 324 € au lycée Charles François Lebrun pour le séminaire pédagogique autour de l'enseignement des mathématiques dans les programmes d'immersion avec le Hordaland (Norvège), du 6 au 8 mai 2015

- 298 € au Collège Lycée Expérimental pour le séminaire pédagogique autour de l'enseignement des mathématiques dans les programmes d'immersion avec le Hordaland (Norvège), du 6 au 8 mai 2015

- 2 000 € à ACTALIA pour la construction d'un partenariat en sécurité des aliments, du 1^{er} mai 2015 au 30 juin 2015

- 3 400 € au lycée Jules Dumont d'Urville pour la mise en œuvre du projet « Regards croisés sur la lumière », pendant l'année scolaire 2015-2016

- 2 800 € à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer pour la mise en œuvre d'un outil de gestion spatialisée pour l'optimisation de la conchyliculture (SISQUONOR) en Normandie et en Norvège, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 1 750 € à l'université de Caen Basse-Normandie-Office Franco Norvégien des Echanges et de la Coopération pour l'enseignement du français et du norvégien comme langues étrangères, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 3 000 € à l'université de Caen Basse-Normandie-UMR INSERM U 1075 COMETE

pour la collaboration scientifique avec le département de statistique de l'université norvégienne de Bergen (Norvège), du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 8 000 € à l'EPCC La Fabrique de Patrimoines en Normandie pour la mise en œuvre du projet « Patrimoines du 20^{ème} Siècle et territoires, expertises et regards croisés », du 1^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015

- 5 000 € à Jazz Club Normandie pour l'organisation du festival de jazz anglo-normand à Jersey, du 1^{er} mai au 31 décembre 2015

- 4 525 € au lycée Charles François Lebrun pour la préparation de la mission d'appariement à Fuzhou (Chine) en avril 2015

- 16 000 € à la ville d'Ifs pour la coopération décentralisée avec la ville de Débar (République de Macédoine), année 2 du programme triennal MAE Macédoine, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

- 3 000 € au lycée Marcel Gambier pour l'accueil d'une délégation de lycéens macédoniens en mars-avril 2016

- 1 000 € à la ville de Ouistreham pour la fête de l'Europe, du 9 au 15 mai 2015

- 1 000 € à Normandie Beach Yoga pour la fête de l'Europe, du 8 au 9 mai 2015

- 600 € au Mouvement Européen France/Section Cabourg pour la fête de l'Europe, du 8 au 9 mai 2015

- 500 € à l'Association Qualité et Management de Basse-Normandie pour la fête de l'Europe le 28 mai 2015

- - d'autoriser :
 - l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association des Communes, Départements et Régions pour la Paix et le versement de 8 112 € au titre de la cotisation pour l'année 2015
 - la prise en charge aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement, d'interprétariat et de communication relatifs au 10^{ème} anniversaire de la coopération Basse-Normandie/Macédoine, du 6 au 10 avril 2015 (Annexe 1)
- - de valider:
 - le lancement d'un 2^{ème} Appel à Projets Canada 2015 (en Annexe 2)
 - le lancement d'un 2^{ème} Appel à Projets Norvège 2015 (en Annexe 3)

- - d'autoriser le Président à signer
 - les conventions avec :
 - Comité de Jumelage de Giberville/Murlo – Papillon Noir Théâtre – Accueil et Promotion des Etrangers – Association Droits fondamentaux – Lycée Syvard de Beaulieu – Association France Palestine – Association Les Amis du Printemps Arabe et de la Tunisie - Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale-Institut Régional du Travail Social de Basse-Normandie – Université de Basse-Normandie-Carré International – Association OFF - Université de Caen Basse-Normandie- Maison de la Recherche et des Sciences Humaines – Lycée Pierre Simon de Laplace – GIP LABEO – Université de Caen Basse-Normandie-UFR de Psychologie – Université de Caen Basse-Normandie – UMR 7208 BOREA – Association La Loure – Les Amis de la Section Norvégienne de Bayeux - Lycée Jean Rostand – Lycée Polyvalent Mezeray – Lycée Charles François Lebrun – Collège Lycée Expérimental -ACTALIA – Lycée Jules Dumont d'Urville – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – Université de Caen Basse-Normandie – OFNEC – Universit2 DE Caen Basse-Normandie – UMR INSERM U 1075

COMETE – EPCC La Fabrique de Patrimoines en Normandie – JAZZ Club Normandie -
>Lycée Charles François Lebrun – Ville d'IFS – Lycée Marcel Gambier – Ville de Ouistreham
– Normandie Beach Yoga – Mouvement Européen France/Section cabourg – Association
Qualité et LManagement de Basse-Normandie selon le modèle de convention type «
subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de
l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique «
Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

- CITIM selon le modèle de convention type « subventions supérieures à
23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de
l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique
« Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

- Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix selon le modèle de
convention type « subventions supérieures à 150 000 € » approuvé par délibération N°AP-
14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique
« Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les
trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour
signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier :

- Papillon Noir Théâtre pour la mise en œuvre du projet « D'Auschwitz à
Srebrenica », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Accueil et Promotion des Etrangers pour les ateliers d'échanges et de socialisation,
du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Association Droits Fondamentaux pour la participation au concours Pictet, du 28
mars 2015 au 4 avril 2015,

- Association France Palestine pour la coopération éducative et culturelle avec Nabi-
Saleh (Palestine), du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Association Les Amis du Printemps Arabe et de la Tunisie pour les rencontres
cinématographiques entre la Basse-Normandie et la Tunisie « On fait du cinéma ! », du 1^{er}
février 2015 au 31 décembre 2015,

- CITIM pour ses missions d'éducation à la solidarité et la citoyenneté internationale
en Basse-Normandie, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

- Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour la mise en œuvre du
plan d'actions 2015, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale-Institut
Régional du Travail Social de Basse-Normandie pour les échanges de compétences,
d'expériences ou de pratiques avec le CEGEP Gaspé (Québec), du 1^{er} janvier 2015 au 31
décembre 2015,

- Association Off pour la mise en place d'un laboratoire de création franco-canadien,
du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Université de Caen Basse-Normandie-Maison de la Recherche et des Sciences
Humaines pour la mise en œuvre du projet « Transitions écologiques, enjeux et défis d'un
développement viable », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Université de Caen Basse-Normandie-UMR 7208 BOREA pour la mise en œuvre du projet « Méthodes Standardisées en Ecotoxicologie Marine », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Association La Loure pour la mise en œuvre du projet « De la Normandie au Canada : la chanson traditionnelle, un héritage commun à sauvegarder et à transmettre », du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Les Amis de la Section Norvégienne de Bayeux pour 4 bourses dans le cadre du projet « Découverte de la Norvège » du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer pour la mise en œuvre d'un outil de gestion spatialisée pour l'optimisation de la conchyliculture (SISQUONOR) en Normandie et en Norvège, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Université de Caen Basse-Normandie-Office Franco Norvégien des Echanges et de la Coopération pour l'enseignement du français et du norvégien comme langues étrangères, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Université de Caen Basse-Normandie-UMR INSERM U 1075 COMETE pour la collaboration scientifique avec le département de statistique de l'université norvégienne de Bergen, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- EPCC La Fabrique de Patrimoines en Normandie pour la mise en œuvre du projet « Patrimoines du 20^{ème} Siècle et territoires, expertises et regards croisés », du 1^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015,

- Lycée Charles François Lebrun pour la préparation de la mission d'appariement à Fuzhou (Chine) en avril 2015,

- Ville d'Ifs pour la coopération décentralisée avec la ville de Débar (République de Macédoine), année 2 du programme triennal MAE Macédoine, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-195

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Bpifrance Financement - Dotation d'un fonds de Garantie - changement de bénéficiaire et modifications de la convention</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de constater le changement de bénéficiaire de la subvention attribuée par délibération n°12-769 de la Commission Permanente du 23 novembre 2012 : OSEO Régions devenant Bpifrance Financement ;
- d'approuver l'avenant modificatif à la convention signée le 8 février 2013, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22590-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-196

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Modification des statuts de l'association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et de l'association Pays d'Ouche Développement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier le bénéficiaire de la subvention « circuits courts » attribuée lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2014 par délibération CP 14-12-693 et de le remplacer par le PETR du PAPAO et du Pays d'Ouche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 24 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-24278-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-197

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Philippe AUGIER et Sophie GAUGAIN ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 15 576 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 5 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 7 887 heures et un montant indicatif de 38 561,52 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 3 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 7 576 € à 3 propriétaires, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 4 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (3 aides à la location des terres, ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;

- 8 000 € à l'association Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie, pour l'organisation du forum régional des métiers de l'agriculture et du milieu rural 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 50 200 € TTC ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'accepter le contrat de transmission présenté en annexe 3 jointe, ce dossier faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) et pour le dossier présenté par l'association Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-9 avec l'association Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie, jointe en annexe 5 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-3 avec l'association Pays d'Auge Expansion, jointe en annexe 6 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-198

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

– d' affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2015, un montant de 2 417,50 € pour l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole» ;

– d' attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole», les subventions suivantes :

- 977 € à Adeline VALLON,
- 1 440,50 € à Alexis LEFORT,

pour l'aide à la Constitution du Capital d'Exploitation de Démarrage en agriculture (ACCEDE agri), selon les montants d'aide individuelle et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans l'annexe 1 jointe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

– de déroger au principe d' antériorité des décisions du Conseil Régional, et au respect du montant minimum de 25 000 € d' investissements requis dans le cadre du dispositif ACCEDE, pour le dossier de Madame Adeline VALLON ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-10 avec Adeline VALLON, jointe en annexe 2,
- la convention 2015-AGRI-11 avec Alexis LEFORT, jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22752-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-199

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Marine LEMASSON ne prenant pas part au vote,

- de valider l'appel à candidatures 2015 portant sur l'agrément régional des organismes conseils présenté en annexe 1,
- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 20 446,60 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions d'un montant de 20 446,60 €, à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 2 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à signer :
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22969-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-200

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 156 500 €, pour l'opération «P040O003 – Filière équine ».

- d'attribuer les cotisations statutaires suivantes :

- Pôle hippique de Saint-Lô Syndicat mixte (syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô) : 140 000 €,
- Hippolia syndicat mixte : 16 500 €,

- d'autoriser le Président à signer :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23020-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-201

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 080 000 €, votée en 2015, un montant de 190 000 €, pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région :

Au titre de l'opération « P040O003 - Filière équine » :

- 190 000 € au Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage (CPE), dont la nouvelle appellation est « Pôle hippique de Saint-Lô »,

– de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide attribuée Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage (CPE), dont la nouvelle appellation est « Pôle hippique de Saint-Lô » est accordée forfaitairement ;

– d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-17 avec Monsieur Johanny LANGELIER, joint en annexe 1,

- l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-31 avec l'EARL Ecurie JC-G BEAUFILS, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23022-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-202

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 35 000 € au titre de l'opération « P040O025 – Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention de 35 000 € à l'association Biopousses, pour son action d'appui technique et de conseil 2015 apportée aux jeunes maraîchers accueillis dans le cadre de la pépinière d'entreprises de maraîchage biologique, soit 7 000 € par jeune, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 41 665 € HT ;
- d'agréer les 22 opérateurs listés en annexe 2 jointe ;
- de valider les 52 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques présentés en annexe 3 et 4 jointes ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2015-AGRI-12 avec l'association Biopousses, jointe en annexe 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment les notices des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques qui restent encore à déterminer au niveau national ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23112-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-203

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :

- le lancement de l'appel à projets de la sous-mesure 4.2.1 du PDR « Aide à la transformation à la ferme et à la commercialisation en circuits courts » 2015, figurant en annexe 1 jointe ;
- le lancement de l'appel à projets de sous-mesure 4.2.2 du PDR « Investissements physiques en transformation-commercialisation dans les entreprises agroalimentaires » 2015, figurant en annexe 2 jointe ;

- d'autoriser l'ASP :

- à annuler l'attribution de l'aide à l'EARL DE LA BELLE ETOILE conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 4 jointe ;
- à annuler partiellement l'attribution de l'aide à l'EARL DE L'YONNIERE conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 5 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention 2012-AGRI-44 joint en annexe 3 ;
- la décision de déchéance de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « investissements de transformation à la ferme » avec l'EARL DE LA BELLE ETOILE, présentée en annexe 4 jointe ;
- la décision de déchéance de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « investissements de transformation à la ferme » avec l'EARL DE L'YONNIERE, présentée en annexe 5 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23117-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-204

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'annuler la subvention de 5 066,45 € attribuée par délibération n°CP-13-10-631 (annexe 3) de la Commission Permanente du 18 octobre 2013 au GAEC ELEVAGE DE CORBION, au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-157, joint en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22795-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-205

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Contrôles croisés FEADER en filière légumière et maraîchère</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-agri-13 avec GPLM, jointe en annexe 1 ;
- la convention 2015-agri-14 avec AGRIAL OP légumes, jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 28 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23100-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-206

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche en fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de **110 100 €** au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche ».

- d'attribuer, sur le chapitre 939 de la Région, les subventions suivantes au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » :

- **80 000 €** à l'Institut Maritime de Prévention pour la mise de son programme d'action 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 100 000 € TTC ;
- **30 100 €** à l'Association Mer et terroir du Cotentin et du Bessin pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 55 300 € TTC

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- La convention n°2015 PCM 29 avec **l'Institut Maritime de Prévention** pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, jointe en **annexe 1** ;
- La convention n°2015 PCM 30 avec **l'association Mer & Terroir du Cotentin et du Bessin** pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, jointe en **annexe 2** ;
- L'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-09 avec **Normandie Fraîcheur Mer** joint en **annexe 3** ;
- L'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-10 avec **Normandie Fraîcheur Mer** joint en **annexe 4**.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-207

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche -Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **25 200 €** au titre de l'opération « P240O002 - Filière pêche ».

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, l'avance remboursable d'un montant total de **25 200 €** à l'Association Mer et Terroir du Cotentin et du Bessin au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables pour la mise en œuvre de la candidature de la Basse Normandie au DLAL du FEAMP.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- La convention n° 2015 PCM 44 avec **l'association Mer & Terroir du Cotentin et du Bessin** pour l'avance remboursable au titre du FEAMP, jointe en **annexe 1** ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23045-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-208

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AESUB «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de **244 582,00 €** titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P240O001 – Etudes et recherche »

► **74 634,00 € au SMEL ventilé comme suit :**

- **9 700,00 €** pour la réalisation du programme « **BESTCLIM** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 76 770,00 € TTC ;
- **12 300,00 €** pour la réalisation du programme « **3POC** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 26 401,00 € TTC ;
- **5 000,00 €** pour la réalisation du programme « **Développement de la culture d'algues brunes locales sur filières en mer en Basse-Normandie** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 9 800,00 € TTC ;
- **10 000,00 €** pour la réalisation du programme « **SARGASSES** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 28 298,00 € TTC ;
- **37 634,00 €** pour la réalisation du programme « **PARADIS** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 68 554,00 € TTC ;

► **46 820,00 € à l'Université de Caen ventilé comme suit :**

- **10 820,00 €** pour la réalisation du programme « **BESTCLIM** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 37 057,00 € HT ;
- **34 800,00 €** pour la réalisation du programme « **Développement de la culture d'algues brunes locales sur filières en mer en Basse-Normandie** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 69 414,00 € HT ;
- **1 200,00 €** pour la réalisation du programme « **SARGASSES** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 9 081,00 € HT ;

► **12 000,00 € au COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BASSE-NORMANDIE ventilé comme suit :**

- **9 500,00 €** pour la réalisation du programme « **BESTCLIM** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 20 100,00 € TTC ;
- **2 500,00 €** pour la réalisation du programme « **3POC** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 5 000,00 € TTC ;

► **9 973,00 € à IFREMER** pour la réalisation du programme « **BESTCLIM** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 19 947,00 € HT ;

► **13 155,00 € au GEMEL Normandie** pour la réalisation du programme « **3POC** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 26 311,00 € HT ;

► **12 000,00 € à la Délégation Régionale Normandie CNRS** pour la réalisation du programme « **3POC** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 24 168,00 € HT ;

► **25 000,00 € à la SAS ALGANACT** pour la réalisation du programme « **SARGASSES** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 53 008,15 € HT ;

► **34 796,00 € au CNAM INTECHMER** pour la réalisation du programme « **TURBISANT** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 99 597,00 € TTC ;

► **5 204,00 € à la SAS GMG** pour la réalisation du programme « **TURBISANT** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 14 460,00 € HT ;

► **11 000,00 € au Comité régional de la Conchyliculture** pour la réalisation du programme «**VALMOCO** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 600,00 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-PCM-22 avec le **SMEL**, l'Université de Caen, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins et la Station d'Ifremer Port en Bessin pour le programme « **BESTCLIM** » jointe en **annexe 2**,
- la convention n°2015-PCM-23 avec le **SMEL**, le GEMEL Normandie Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux de Normandie, La Délégation Régionale Normandie du CNRS DR19 et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse Normandie pour le programme « **3POC** » jointe en **annexe 3** ;
- la convention n°2015-PCM-24 avec **l'Université de Caen**, le SMEL Synergie Mer Et Littoral et le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord pour le programme «**Développement de la culture d'algues brunes locales sur filières en mer en Basse-Normandie**» jointe en **annexe 4**,
- la convention n°2015-PCM-25 avec le **SMEL**, la SAS ALGANACT, l'Université de Caen et Le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord pour le programme «**SARGASSES**» jointe en **annexe 5**,
- la convention n°2015-PCM-26 avec **le CRC Normandie Mer du Nord**, Normandie Fraicheur Mer, La Chambre d'Agriculture de la Manche, Le SITA OUEST pour le programme «**VALMOCO**» jointe en **annexe 6**,
- la convention n°2015-PCM-27 avec **le CNAM INTECHMER**, et la SAS GMG pour le programme «**TURBISANT**» jointe en **annexe 7**,
- la convention n°2015-PCM-28 avec le **SMEL**, le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, la SA SATMAR Société Atlantique de MARiculture et la SCEA de Plate Ile pour le programme « **PARADIS** » jointe en **annexe 8**,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-209

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis » de 3 980 000 €, votée en 2015, un montant total de 50 709,24 € dont :

- 45 159,24 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 5 550 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 45 159,24 € conformément à l'annexe 1 jointe, au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires,

- 1 500 € à l'organisme de formation « La Boîte aux Lettres » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 5 550 € à la CCIT Caen Normandie (ICEP-CFA) au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire ;

- . de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » et pour les aides au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » :

- 100% de l'aide sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- de prendre en charge la protection sociale des apprentis selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-210

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques dans les CFA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2015, un montant total de 118 245,30 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissements pédagogiques dans les CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, au titre des équipements pédagogiques en lien avec les référentiels de formation, des subventions proportionnelles d'un montant total de 118 245,30 € réparties sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22377-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-211

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 453 323,22 €, dont :

- 400 086,22 € au titre de l'opération P053O004 « Partenariats Branches Professionnelles »,

- 53 237,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE- CPER » de 3 330 000,00 € sur le chapitre 931, votée en 2015, un montant total de 555 000 € au titre de l'animation du CPRDFP ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de 1 008 323,22 € pour les subventions suivantes :

- au titre de l'opération P053O004 « Partenariats Branches Professionnelles » un total de 380 086,22 € conformément à l'annexe 2 jointe présentant le détail des actions partenariales s'inscrivant dans la poursuite des Chartes Qualité Emploi Formation 2011-2014,

- au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers » pour un montant total de 53 237,00 € pour les subventions suivantes :

- . 30 000,00 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin pour le site Cité des Métiers du Cotentin (annexe 4),

- . 17 500,00 € à l'association Cité des Métiers de l'Orne pour la Cité des Métiers de l'Orne (annexe 5),

- . 4 000,00 € à l'Association Zones d'Ondes pour l'animation de la Cité des Métiers éphémère de Dives Sur Mer du 9 au 14 mars 201 (annexe 6),

- . 1 737,00 € au Lycée Polyvalent Napoléon de l'Aigle pour le transport des lycéens lors du Salon de l'Etudiant des 5 et 6 décembre 2014,

- au titre de l'opération P053O002 « Animation », 555 000,00 € à l'Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers (ERREFOM) (Annexe 1) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subventions accordées dans le cadre des Chartes Qualité Emploi Formation, la MEF du Cotentin :*

- . un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- . le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- *Subventions accordées à l'Association Cité des Métiers de l'Orne et à l'Association Zones d'Ondes :*

- . la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- *Subventions accordées au Lycée Polyvalent Napoléon de l'Aigle :*

- . la totalité de l'aide sera versée dès que la délibération sera exécutoire,

- *Subventions accordées à l'ERREFOM :*

- . un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- . un deuxième versement de 30 % pourra être versé sur présentation d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses et recettes justifiant l'engagement des dépenses à hauteur de 70 % du budget,
- . le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers présentés au titre des opérations l'opération P053O004 « Partenariats Branches Professionnelles » et P053O001 – « Cité des Métiers » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Espace Régional des Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers, la convention jointe en annexe 1,

- la convention type, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22804-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-212

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015 un montant total de 287 059,24 € ventilé comme suit :

- 45 699,16 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 241 360,08 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 45 699,16 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°1,

- 10 031 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°2,

- 231 329,08 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°3 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes, dérogatoires au Règlement régional des subventions pour les conventions supérieures à 150 000 € :

- 60 % de la subvention sera versée à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogatoires au Règlement des subventions régionales :

- 50% de la subvention sera versée à la réception de l'attestation d'entrée en formation,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n°4 et 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », approuvée par la délibération n° CP 15-02-105 de la Commission permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,

- la convention-type du dispositif « Qualif programme Individuel », approuvée par la délibération n° AP 14-FP-05-02-1 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 février 2014,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22891-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-213

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 493 208,40 €, ventilé comme suit et conformément à l'annexe n°1 jointe :

- 460 776 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif »,
- 32 432,40 € au titre de l'opération « P162O005 Une Formation, Un Emploi » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques décrites en annexe n°2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22372-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-214

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Mobilité Internationale - Convention Assistance technique FSE - Convention de partenariat avec l'Administration Pénitentiaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 7 890 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant de 7 890 € au titre de l'opération P 162O003 « Mobilité internationale » conformément à l'annexe n°1,

- conformément au règlement du programme « Movil FP Erasmus + », de verser la subvention selon les modalités suivantes : 80 % à la signature de la convention, et 20 % maximum au vu des pièces justificatives ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre l'Etat et la Région pour le transfert des moyens relatifs à la gestion de la partie du FSE confiée à la Région, jointe en annexe 2,

- la convention de partenariat entre la Région et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Bretagne, de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, pour la mise en œuvre de la décentralisation de la formation professionnelle des personnes détenues, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22548-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-215

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Réseau d'accueil Moderniser les outils</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 3 214 000 € votée pour 2015 un montant total de 2 123 796,10 € réparti ainsi :

- 24 156,10 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils »,
- 2 099 640 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 2 123 796,10 € réparti comme suit :

- 12 622,24 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » à ALFAH, le financement étant proportionnel pour un taux d'intervention de 17 %,

- 9 383,86 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » à ALFAH, le financement étant proportionnel pour un taux d'intervention de 33,33 %,

- 2 150,00 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » à l'Association Nationale des CEMEA, le financement étant forfaitaire pour un taux d'intervention de 100 %,

- 2 002 640 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil » les financements étant forfaitaires et répartis aux Missions locales, conformément à l'annexe n°1 jointe,

- 45 000 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil » à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Caen. Le financement étant forfaitaire,

- 52 000 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil » à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin ; Le financement étant forfaitaire ;

- d'approuver la convention de partenariat emploi – formation – insertion projet éolien OFFSHORE de Courseulles sur Mer, conformément à l'annexe n°2 jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subvention accordée à CEMEA :*

- * la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- *Subventions accordées à ALFAH :*

- * un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- * le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- *Subvention accordée à la MEFAC et à la MEF du Cotentin :*

- * un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention ;

- * le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- *Subvention accordée aux Missions Locales selon l'annexe n°1*

- . Pour les subventions inférieures ou égales à 150 000 €
 - * un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention,
 - * le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- . Pour les subventions supérieures à 150 000 €
 - * Un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
 - * Un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers,
 - * Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise et la Société Eoliennes Offshore du Calvados, la convention jointe en annexe 2,

- la convention type de financement relative au programme réseau d'accueil et autres dispositifs, jointe en annexe 3,

- avec la MEFAC, la convention jointe en annexe 4,

- avec l'ALFAH, les conventions jointes en annexe 5 et 6,

- la convention type relative au programme moderniser les outils, jointe en annexe 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-216

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 569 000 € votée pour 2015, un montant total de 93 950 € ventilé comme suit :

- 13 550 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 80 400 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 93 950 €, réparti comme suit :

- 13 550 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe jointe n°1,

- 80 400 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe n°2, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de déroger à la règle selon laquelle les contrats de travail doivent être signés à durée indéterminée à temps complet étant donné que la personne embauchée est reconnue travailleur handicapé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la signature de la convention,

- au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; il est ainsi dérogé au Règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe n°3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-217

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Plateaux techniques Esp'OIR Validation des Acquis de l'Expérience</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015, un montant total de 24 350 € ventilé comme suit :

- 18 050 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
 - 6 300 € au titre de l'opération P164O007 « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 24 350 €, réparti comme suit :

- 5 250 € au CIFAC, au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %,

- 2 700 € à l'IFCE, au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 15,33 %,

- 10 100 € à l'Association Savoir-Faire et Découverte, au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %,

- 6 300 € au titre de l'opération « VAE », ces aides étant proportionnelles et pour un taux d'intervention de 100 %, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subventions accordées au CIFAC, à l'IFCE et à Savoir-Faire et Découverte* : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,
- *Subvention « accompagnement VAE »* : le versement de l'aide se fera à la réception des justificatifs, en dérogeant ainsi au règlement des subventions régionales,
- Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type, jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-218

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir</i> <i>Formation des actifs et Ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 1 645 000 € votée pour 2015, un montant total de 66 084 € ventilé comme suit :

- . 28 168 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,
. 37 916 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles – CPER » de 495 000 € votée pour 2015, un montant total de 100 000 € au titre de l'opération « P160O004 Formations des actifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 166 084 € réparti comme suit :

- 28 168 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°2,

- 35 000 € à la CCIR, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 18,70 % ;

- 2 916 € à Eurovia, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 50 % des coûts pédagogiques ;

- 100 000 € à l'ARACT, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide est proportionnelle au nombre de jours réalisés ;

- de modifier l'annexe n°3 relative à la délibération N° CP 14-12-722 conformément à l'annexe n°5 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subvention accordée à la CCIR :*

- * un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
* un deuxième versement de 40 % sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- *Subvention accordée à l'ARACT :*

- * un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention,
* le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- *Subvention accordée à EUROVIA :*

- * de déroger au règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement de l'aide versée,
* un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

* un deuxième versement de 40 % sera versé à réception des bilans pédagogiques et financiers,

- *Subvention accordée au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir* : par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention CR FEA 2013 458 pour l'accompagnement à la formation des emplois tremplins, joint en annexe n° 1,

- les conventions type jointes en annexe 3 et 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22340-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-219

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>renforcer l'outil finance solidaire / professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / susciter innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015

- **3 000 €** au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil Finance solidaire »,

- **9 840 €** au titre de l'opération P302O004 « Susciter l'innovation sociale sur les territoires » ;

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 252 000 €, votée en 2015, **13 182 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention forfaitaire de **3 000 €** à l'Association des Cigales des Pays de la Loire, pour sa démarche de promotion et d'émergence de Cigales sur le territoire bas-normand en 2015 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1^{er} janvier 2015 et à une fin de réalisation au 31 décembre 2015,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} janvier 2015,

- d'autoriser le versement des 3 000 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire,

- le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération au plus tard le 1^{er} mars 2016, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre d'un soutien à la structuration de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en région, une subvention maximale de **9 840 €** à l'association Ecopya, pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique de son projet de développement ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 10 avril 2015 et à une fin de réalisation au 31 octobre 2015,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- d'autoriser le versement des 9 840 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire,

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire,

- le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif au plus tard le 30 novembre 2015, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 une subvention maximale de :

- **6 732 €**, correspondant à 50% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'Association d'Aide et d'Intervention en faveur des Demandeurs d'Emploi en difficulté (A.I.D.E.),

- **6 450 €**, correspondant à 50% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association Les hommes fourmillent,
- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :
 - dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,
 - le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage,
 - au 1^{er} juillet 2015 et à une fin de réalisation au 31 octobre 2015, pour l'Association d'Aide et d'Intervention en faveur des Demandeurs d'Emploi en difficulté (A.I.D.E.),
 - au 1^{er} avril 2015 et à une fin de réalisation au 31 octobre 2015, pour l'association Les Hommes fourmillent,
 - modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage
 - de la réalisation du programme d'investissement au 1^{er} avril 2015, pour l'association Les Hommes fourmillent,
 - de déroger à la règle selon laquelle la durée d'exécution du programme d'investissement est calée sur la durée maximale (3 ans) et de considérer comme date limite de demande de versement du solde de la subvention le 30 novembre 2015 pour l'Association d'Aide et d'Intervention en faveur des Demandeurs d'Emploi en difficulté (A.I.D.E.), et l'association Les Hommes fourmillent
 - d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33 %, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions annexées ci-jointes, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions :
 - convention avec A.I.D.E présentée en annexe 1,
 - convention avec Les Hommes Fourmillent, présentée en annexe 2,

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-220

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Rencontre économique France-Chine, le 27 mars 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

* d'affecter sur :

- l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 650 523 € votée en 2015 un montant de 10 000 € au titre de l'opération P301O001 ATTRACTIVITE ET PROMOTION ECONOMIQUE ;

- l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 191 000 € votée en 2015 un montant de 55 000 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT ;

* d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € à la SAEM de Gestion du Centre International de Deauville (C.I.D) pour l'organisation des rencontres économiques France-Chine le 27 mars 2015 ;
- 55 000 € à CLUB CHINE NORMANDIE pour son programme d'actions 2015 ;

* de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2015 pour ces dossiers ;

* d'autoriser le versement de la subvention de 10 000 €, en un fois sur délibération exécutoire et présentation d'un RIB et de prévoir l'obligation pour le bénéficiaire de produire un bilan de l'opération avant le 30 juin 2015, à défaut le reversement de la subvention sera exigé,

* d'autoriser le Président de la Région à signer la convention jointe en annexe ;

* d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-221

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Mission collective normande Milan Exposition Universelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'acter le principe de la MISSION COLLECTIVE NORMANDE MILAN EXPOSITION UNIVERSELLE 2015 ;

- d'affecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 191 000 € votée en 2015 un montant de 87 461 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention de 34 841 € au titre de l'APPEX COLLECTIF à CCIR BASSE-NORMANDIE pour l'opération collective normande MILAN 2015 ;

- de prendre en charge aux frais réels les factures présentées par BUSINESS France ou tout autre prestataire dans le cadre des prestations pour la logistique, communication et autres frais annexes dans la limite de 52 620 € pour la mission collective normande MILAN 2015 ;

-de prendre en charge aux frais réels sur le budget de la DAERI :

les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat, de guide et d'organisation d'activités relatifs à la délégation institutionnelle conduite par les deux Présidents de Région, qui se rendra à Milan du 24 au 27 mai 2015 (liste en Annexe).

- de demander le remboursement de la quote-part auprès de la Région Haute-Normandie sur les frais réels qui lui sera imputée dans le cadre de la convention entre la Région Basse-Normandie et la Région Haute-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-222

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 650 523 € votée en 2015 les montants suivants :
 - 72 000 € au titre de l'opération P301O006 grands projets et zones d'activités stratégiques ;
 - 10 000 € au titre de l'opération P301O010 Redynamisation économique des territoires ;
- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée en 2015, 8 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes :
 - 72 000 € au Syndicat Mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux (CIRIAM) au titre de la contribution 2015 ; le versement interviendra en une fois sur délibération exécutoire ;
 - 10 000 € à l'association CIP à Agneaux, subvention forfaitaire,
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région 8 000 € à la SAS WANPULSE à Granville correspondant au solde de la subvention PRCE accordée par délibération CP n°11-473, du 24 juin 2011 ;
- d'autoriser le versement de la subvention à l'association CIP en une fois, sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire et d'acter des caractéristiques suivantes :
 - le dispositif de soutien interviendra entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015,
 - l'association CIP transmettra avant le 30 mars 2016, une copie des factures acquittées ou un état récapitulatif des dépenses acquittées, visé par le comptable ou le Président de la structure et un bilan détaillé de l'opération. A défaut de production de ces éléments dans les délais, le remboursement de la subvention pourra être exigé ;
- de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande d'intervention du FEDER dans le cadre du marché public relatif à la stratégie création reprise et transmission des entreprises
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-223

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets nationaux et partenariats Allocations doctorales Diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 5 403 091 € votée en 2015, un montant de 427 930 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 427 930 € à l'association Relais d'sciences, soit 56,90 % du montant de la dépense prévisionnelle de 752 060 € de Relais d'sciences pour l'année 2015, pour la mise en œuvre des actions prévues dans l'avenant au contrat d'objectifs 2014-2016, selon les modalités définies dans la convention d'application 2015 placée en annexe 6 ;

- de modifier :

- l'annexe 2 de la délibération N°CP 14-09-500 du 26 septembre 2014 pour prendre en compte le financement de deux postdoctorants, l'un de 3 mois et l'autre de 7 mois en remplacement du financement d'un postdoctorant de 10 mois, dans le cadre du projet BIOHYDRA et le remplacement d'un ingénieur d'études (18 mois) par un ingénieur de recherche (15 mois), dans le cadre du projet TAR-G-ED. Pour ce projet, le montant de l'aide accordé restera inchangé mais sera réparti différemment (Ingénieur de recherche 15 mois : 59 850 €, consommables et maintenance : 1 740 €),

- l'annexe 4 de la délibération N°CP 13-06-437 du 28 juin 2013 et l'annexe 2 de la délibération N°CP 14-06-399 du 27 juin 2014 pour prendre en compte les nouvelles dates de réalisation des projets de recherche et du remplacement d'Arora Vineet par Yacine Khelif, conformément aux tableaux A et B de l'annexe 3 ;

- d'approuver :

- l'avenant n°1 à la convention N°14P05208/14P0521 8 du 12 novembre 2014, joint annexe 1 relatif au financement de deux postdoctorants au lieu d'un,

- l'avenant n°1 à la convention N°14P05303 du 12 novembre 2014, joint en annexe 2 relatif au remplacement d'un ingénieur d'études par un ingénieur de recherche et à la nouvelle répartition de l'aide accordée,

- l'avenant type aux conventions N°13P03143 et N°13 P03252 du 7 octobre 2013 et à la convention N°14P02048 du 13 octobre 2014, joint en annexe 4 relatif aux nouvelles dates de réalisation des projets,

- l'avenant à la convention N°14P02039 du 1^{er} octobre 2014, joint en annexe 5 relatif au remplacement d'Arora Vineet par Yacine Khelif,

- la convention d'application 2015 relative au financement de Relais d'sciences pour la mise en œuvre en 2015 des actions prévues dans l'avenant au contrat d'objectifs 2014-2016, placée en annexe 6 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de Relais d'sciences pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de son programme de CSTI 2015 et des activités au titre du Pôle Territorial de Référence à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenants pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22983-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-224

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>SPIRAL2</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant n°6 à la convention N°06P015 69 du 23 novembre 2006, joint en annexe relatif à la répartition du versement du solde de l'aide au GIE GANIL dans le cadre du projet SPIRAL2 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi de l'avenant pour le retour de celui-ci dûment signé, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22981-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-225

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien à la gouvernance des filières Soutien aux clusters d'excellence Soutien à l'Incubation et la Pré-incubation Promotion de l'Innovation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,
* pour le dossier relatif à Nucléopolis : majorité des voix, 5 contre (François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN),

● d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 556 166 €, votée en 2015, les montants suivants :

- 165 079 € au titre de l'opération « P281O002 – Soutien à la gouvernance des filières»,
- 80 000 € au titre de l'opération « P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence »,
- 161 400 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,
- 15 000 € au titre de l'opération « P281O003 Promotion de l'Innovation (SRI) » ;

● d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015, au titre de leur plan d'actions 2015, les subventions suivantes :

- 92 000 € à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, soit 59,04 % des dépenses retenues estimées à 155 816,82 €,

- 73 079 € à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie, soit 50 % des dépenses retenues estimées à 146 158 €

- 80 000 € à l'association Nucleopolis, soit 20,41 % des dépenses retenues estimées à 392 000 €,

- 44 200 € à Normandie Incubation pour le soutien aux projets incubés tel que présentés dans l'annexe 5,

- 117 200 € à Normandie Incubation pour le fonctionnement de ses activités en 2015, soit 27,35 % des dépenses éligibles estimées à 428 500 €,

- 15 000 € à l'Association Entrepreneuriales Basse-Normandie pour l'année universitaire 2014-2015, soit 29,35 % des dépenses éligibles estimées à 51 100 € ;

● de modifier la délibération N°CP 14-06-400 du 27 juin 2014 afin de prendre en compte la nouvelle dénomination du projet « NOT-E » transformé en « EVUP » ainsi que la nouvelle date de fin du projet aidé, désormais fixée au 6 septembre 2015 ;

● de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses engagées par l'ANEA, l'ARIA BN et Nucléopolis pour leurs actions 2015, par Normandie Incubation pour le fonctionnement de ses activités en 2015 ainsi que pour les projets incubés, et par l'Association Entrepreneuriales Basse-Normandie,

● d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,

● d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, la convention n°15P01193 jointe en annexe 1,
- avec l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie, la convention n°15P01546 jointe en annexe 2,
- avec l'Association Nucleopolis, la convention n°1 5P00200 jointe en annexe 3,
- avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention n°14P04494 joint en annexe 4,

- avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P01191 jointe en annexe 6,
- avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P01209 jointe en annexe 7,
- avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P01089 jointe en annexe 8,
- avec l'Association Entrepreneuriales Basse-Normandie, la convention n°15P01494 jointe en annexe 9,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 15 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23085-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15 -04-226

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 375 085 €, votée en 2015, un montant de 303 186 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;
- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 €, votée en 2015, un montant de 277 776 € répartis de la façon suivante :- 226 733 € au titre de l'opération « P350O10 – Renforcement de l'Ingénierie » ;
 - 51 043 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région,
 - 20 650 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
 - 198 258 € au titre de l'Ingénierie territoriale conformément à l'annexe 2 ;
 - 7 825 € à titre des « cafés de pays » conformément à l'annexe 3 ;
 - 25 000 € à Saint Lô Agglomération pour la mise en œuvre du programme d'actions tourisme 2015 du Haras de St Lô sur la base d'une dépense éligible de 130 725 € ;
 - 16 043 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015 du Comité régional de Tourisme Equestre, sur la base d'une dépense éligible de 53 475 € ;
 - 10 000 € à l'Union Nationale des Association de Tourisme de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense éligible de 22 000 € ;
- sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,
 - 86 288 € au Conseil général du Calvados pour la réalisation de la véloroute littorale, conformément à l'annexe 4 ;
 - 216 898 € à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel, pour les travaux de réhabilitation du parc d'hébergement de la Mazure, sur la base d'une dépense éligible de 1 084 490 € HT;
- de modifier la délibération CP 14-04-250 du 25 avril 2014 en accordant un rééchelonnement de remboursement de l'ARE accordée à la SARL LA LENTILLERE dans les conditions suivantes : remboursement en 9 annuités constantes de 15 000 € du 1^{er} juillet 2017 au 1^{er} juillet 2025 et 1 annuité de 16 976 € du 1^{er} juillet 2026 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - des dates de début d'opérations telles que figurant dans les annexes 1, 2, 3 ;
 - 1^{er} janvier 2015 pour l'UNAT de Normandie, le Comité régional de Tourisme Equestre et Saint Lô Agglomération ;
- d'autoriser le versement du solde de la subvention de 3 627,47 € de 12 091,56 €, octroyée lors de la commission permanente du 17 mai 2013 à l'Association Pays d'Ouche Développement, au Syndicat Mixte PETR PAPAO-Pays d'Ouche, suite au transfert des missions aux 1^{er} janvier 2015 sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire ;
- d'autoriser le versement d'un montant total de 7 825 € de subvention « cafés de pays » listées en annexe 3, en une fois, sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire et d'acter des caractéristiques suivantes :
 - dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- les bénéficiaires transmettront avant le 30 mars 2016, une copie des factures acquittées ou un état récapitulatif des dépenses acquittées, visé par le comptable ou le Président de la structure et un bilan détaillé de l'opération accompagné le cas échéant d'une revue de presse. A défaut de production de ces éléments dans les délais, le remboursement de la subvention pourra être exigé ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et avenant suivants :
 - pour chaque bénéficiaires de subventions FACIT listés en annexe 1, une convention selon le modèle type convention de fonctionnement FACIT approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n°CP 15- 02-111.
 - pour chaque bénéficiaires de subventions ingénierie territoriale listés en annexe 2, et pour Saint-Lô Agglomération ainsi que le Comité Régional d'Equitation de Normandie, une convention selon le modèle type convention de fonctionnement financement d'actions, approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n°CP 15-02-111. Toutefois, le versement des subventions inférieures à 23 000 € interviendra dans les mêmes conditions que les subventions inférieures à 150 000 €.
 - pour le Conseil Général du Calvados (annexe 4), et la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel, une convention selon le modèle type convention d'investissement approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n°CP 15-02-111.
 - l'avenant à la convention ARE 12P03171 accordée à la LENTILLERE présentée en annexe 5,
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15 -04-227

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations auprès d'organismes extérieurs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 AVRIL 2015

Réunie le vendredi 10 avril 2015, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), François DUFOUR (pouvoir à Sylvie ERRARD), Corinne FERET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder aux désignations au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) comme suit :

- quatre titulaires : Vincent LOUVET
François DUFOUR
Pierre MOURARET
Jean-Louis GERARD

- quatre suppléants : Gaëlle PIOLINE
Marine LEMASSON
Jean CHATELAIS
François DIGARD

- de désigner M. Olivier COTINAT (Président de la société Bazando) en remplacement de M. Bernard RAVEAU, en qualité de personnalité qualifiée pour siéger au Conseil d'Administration de la MIRIADE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23318-DE-1-1